

Direction du Cabinet et de la Sécurité Service de la Communication Interministérielle Affaire suivie par : Arnaud Hellégouarch

Tél: 02 97 54 87 03 mobile: 06 71 07 42 57

Mèl : <u>pref-communication@morbihan.gouv.fr</u> Site internet : www.morbihan.gouv.fr Vannes, le 18 décembre 2018

## COMMUNIQUÉ de PRESSE

## Le préfet appelle à l'évacuation des ronds-points dans le Morbihan

Depuis le samedi 17 novembre, début de la mobilisation des « gilets jaunes », l'activité économique est durement affectée par les blocages, les opérations escargots et les rassemblements sur la voie publique sans déclaration préalable. Cela se traduit pour les entreprises et les commerçants par des baisses significatives du chiffre d'affaires et des problèmes de trésorerie dus à une diminution de la fréquentation.

Par ailleurs, les occupations de la voie publique font courir de **graves risques aux manifestants et aux usagers de la route**. Cela a été constaté dans plusieurs départements avec malheureusement des décès et de nombreux blessés à déplorer.

A l'invitation du Président de la République, le Gouvernement va engager sur tout le territoire un grand **débat national** sur la transition écologique, la fiscalité, les services publics et l'évolution du débat démocratique permettant à **chaque citoyen de faire part de son témoignage, d'exprimer ses attentes et ses propositions de solutions.** 

Raymond Le Deun, préfet du Morbihan, a reçu plusieurs délégations de « Gilets Jaunes » depuis le 17 novembre. Il invite maintenant les manifestants et plus largement les Morbihannais à participer à ce prochain débat national qui ne peut se faire sur la voie publique.

En conséquence, le préfet demande aux manifestants de cesser leurs actions et d'évacuer, dès aujourd'hui, les sites encore occupés dans le département.

La libre circulation est un droit fondamental et l'activité commerciale a des impacts directs sur l'emploi, la dynamique des villes et le développement économique des territoires.

Le préfet salue à nouveau l'action des forces de sécurité engagées pour assurer la sécurité des personnes et des biens, rétablir la liberté de circulation et la liberté du commerce.





